

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapport sur les Orientations Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021



Direction
Générale
des
Services



1 - Rappel du cadre légal

Cadre légal

Article L. 2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales:

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cadre légal

Article D. 2312-3 Code Général des Collectivités Territoriales:

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes:

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement(...).

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement (...).

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

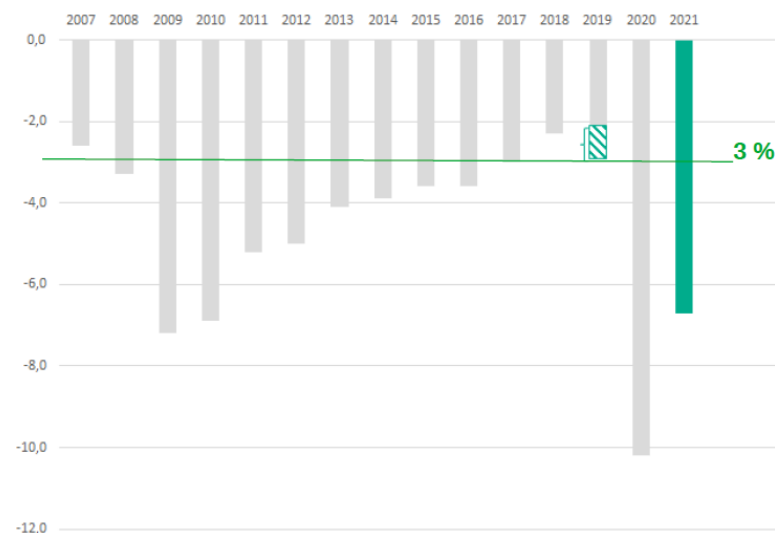
Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

2 - Contexte national et Loi de Finances 2021

Loi de Finances 2021

- Evolution du PIB (INSEE):
 - -9% en 2020
 - +6 à 8% en 2021
- Déficit public:
 - -10,2% en 2020
 - -6,7% en 2021
- Mise en place d'un plan de relance de 100 Mds sur 2021 et 2022

Évolution du déficit public (en % de PIB)



ETAT	86
Crédits budgétaires	64
<i>dont: mesure déjà engagées dès 2020</i>	15
<i>dont: mission budgétaire "Plan de relance"</i>	36
<i>dont: Programme Investissements Avenir 4</i>	11
<i>dont: autres vecteurs budgétaires</i>	2
Baisse des impôts de production	20
Garanties	2
Administrations de sécurité sociale	9
Ségur de la santé - volet "investissement public"	6
Unédic - activité partielle de longue durée	2
CNAF - majoration de l'allocation rentrée scolaire	1
Hors administrations publiques	5
Banque des territoires	3
Bpifrance	2
TOTAL	100

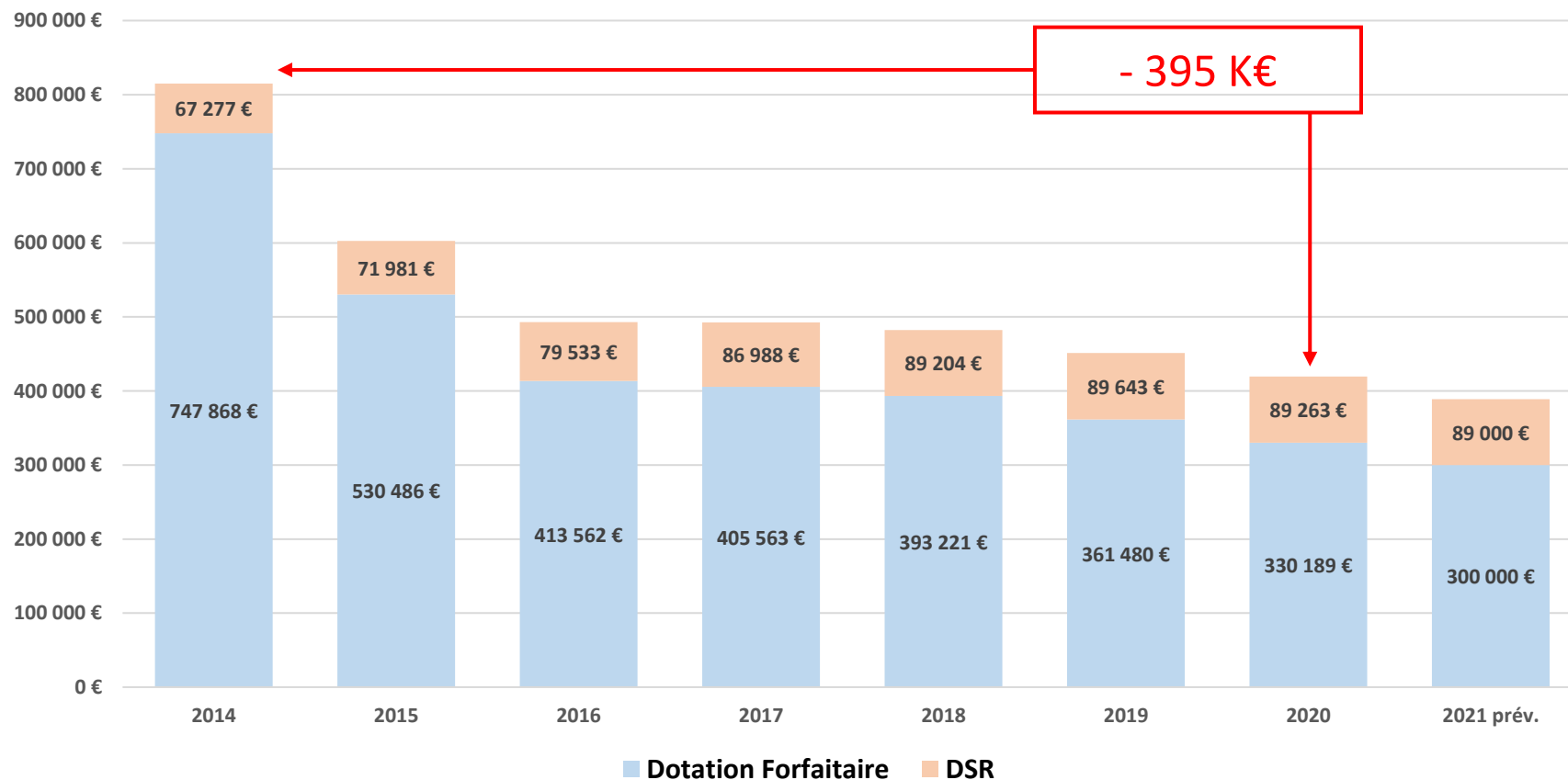
Loi de Finances 2021

- Principales dispositions applicables aux collectivités:
 - DGF: stabilité au niveau national par rapport à 2020 (26,756 Mds €)
 - FCTVA : automatisation de la déclaration et du versement dès 2021 (application en 2023 pour la commune de Thoiry)
 - Dotations investissement: 1 046 Mds DETR (réservée aux communes de moins de 2 000 habitants) et 1 570 Mds DSIL
 - Nationalisation de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE): les tarifs seront fixés par l'Etat à leur maximum légal pour toutes les communes (tarif de 8,50) puis évolueront selon l'inflation
 - Réforme TH (voir ci-après)
 - Baisse des impôts économiques (20 Mds sur 2 ans) pour les entreprises avec pour 2021:
 - -7,5 Mds de CVAE pour les Régions
 - -1,75 Mds de taxe foncière pour les établissements industriels
 - -1,56 Mds de Cotisation Foncière des Entreprises pour les établissements industriels
 - 18 000 communes et tous les EPCI sont concernés par la baisse et la compensation de l'Etat

Dotation Globale Fonctionnement

⇒ **Prévision 2021: -7%**

Evolution de la DGF depuis 2014



Direction
Générale
des
Services

Réforme de la TH – 2 Etapes

1. 2018-2020: dégrèvement progressif pour 80% des contribuables

- 2018: - 30%
- 2019: - 65%
- 2020: - 100%

⇒ **Aucune perte pour les communes:** l'Etat paie à la place des contribuables mais la commune ne vote plus de taux à compter de 2020

2. 2021-2023:

- Suppression sur 3 ans pour les 20% des contribuables restants (-30% en 2021, - 65% en 2022, -100% en 2023): **plus aucun contribuable ne paiera de TH sur sa résidence principale en 2023**
- Maintien de la TH pour les résidences secondaires (avec pouvoir de taux retrouvé en 2023 pour les communes, taux 2019 maintenu jusqu'à cette date)
- Transfert du taux départemental de Taxe Foncière bâtie aux communes
- Mise en place d'un coefficient correcteur sur le produit de Taxe Foncière bâtie pour compenser les communes perdantes et prélever les communes gagnantes
- Les EPCI et les départements bénéficieront d'un transfert de TVA nationale pour compenser la perte de la TH pour les EPCI et celle de la Taxe Foncière bâtie pour les départements

Schéma réforme TH au niveau national



TVA 15 Mds €

TVA 7 Mds €



TFb -15 Mds €



TH -15 Mds €



TH -7 Mds €

Contribuables TH
-22 Mds €

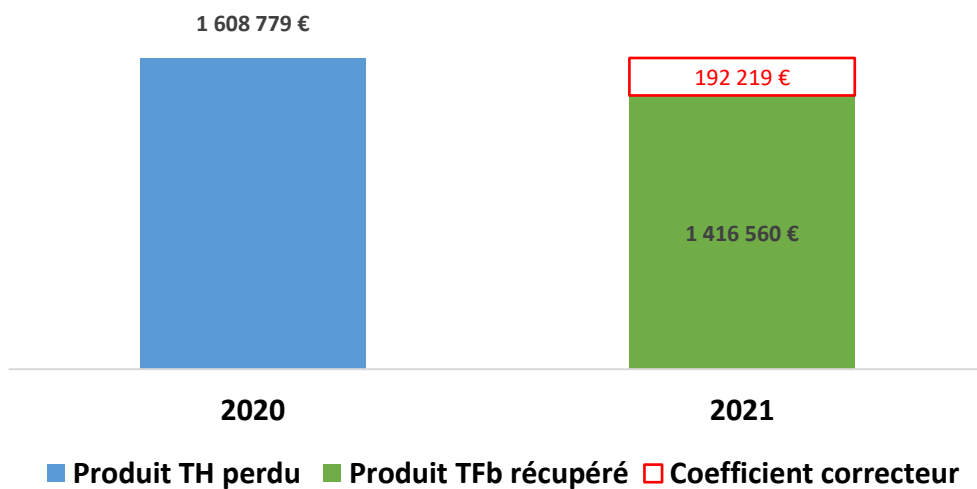


Impact pour la commune

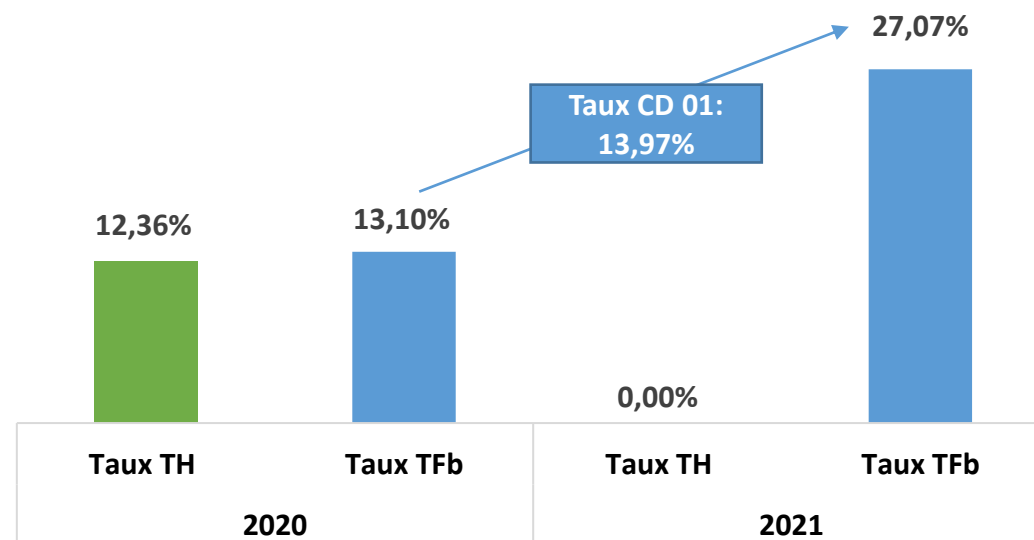
AVANT REFORME (2020)			APRES REFORME (2021)			
Ressource TH sur résidences principales (1)	Produit communal TFB (2)	Resource TH et TFB communal (1 + 2)	Produit TFB départemental transféré à la commune (3)	Produit communal TFB après transfert (2 + 3)	Coefficient correcteur (1 + 2) / (2 + 3)	Produit communal TFB après application coefficient correcteur (4)
1 608 779 €	1 175 911 €	2 784 690 €	1 416 560 €	2 592 471 €	1,074145092	2 784 690 €

Source: Minsitère de l'action et des comptes publics, Données 2018

Produit fiscal avant/après réforme

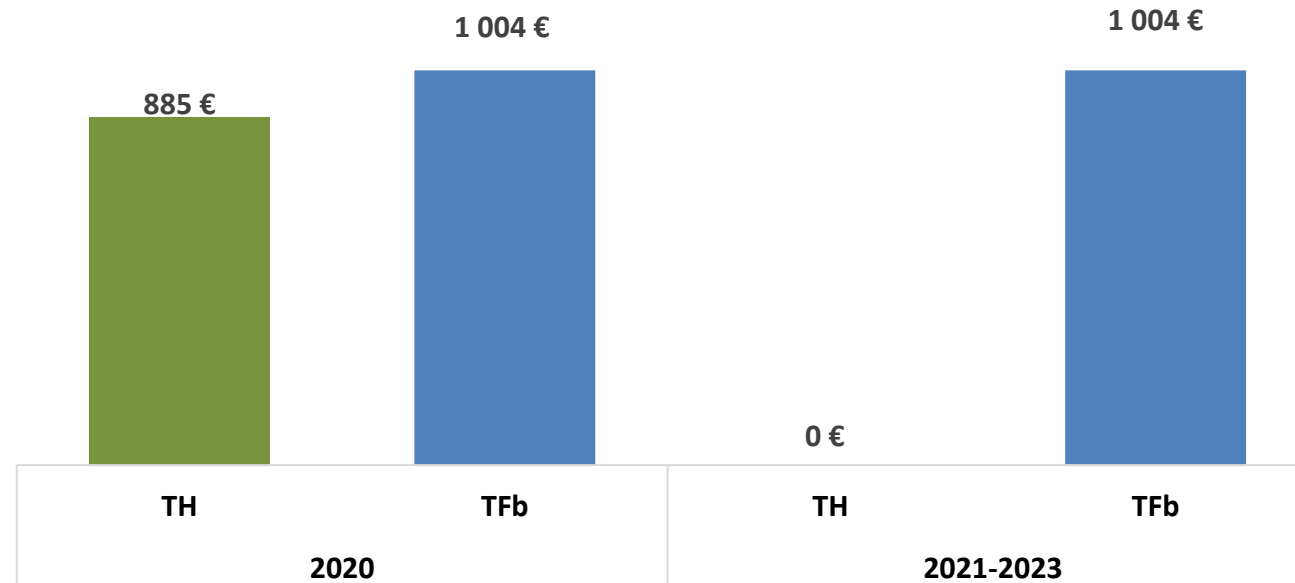


Evolution des taux TH et Tfb



Impact pour les contribuables

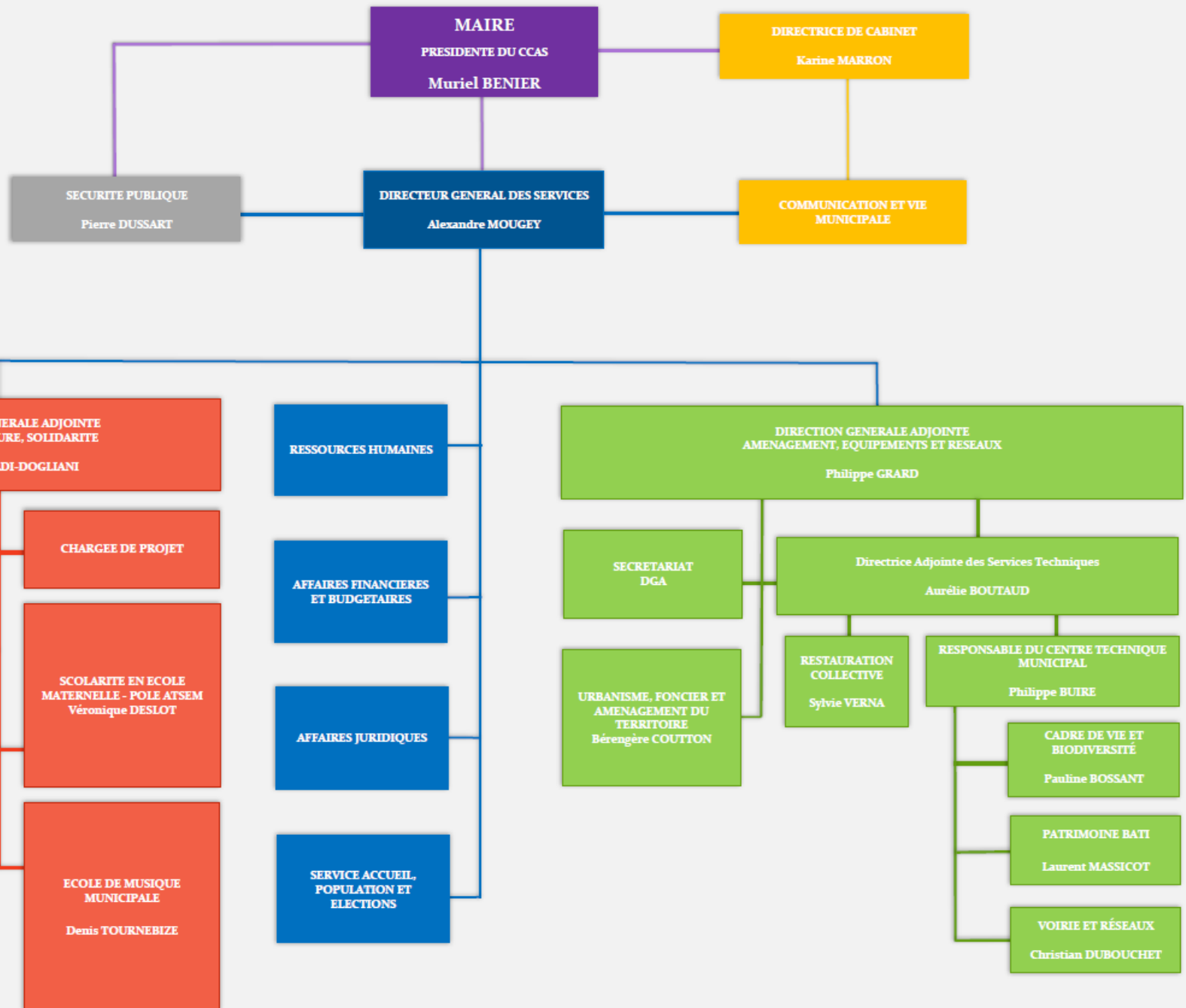
Evolution des cotisations des contribuables



- Pour les résidents principaux, l'économie de TH s'élève en moyenne à 885 €, étant précisé que 38% des contribuables paient une TH supérieure à 900 €.
- Tous les contribuables résidents principaux ne paieront plus de TH au plus tard en 2023.
- Et leurs cotisations de taxe foncière restera inchangée (1 004 € en moyenne en 2019: 40% paient entre 750 € et 1 525 €, 8,5% paient plus de 1 525 €).

3 - Volet Ressources Humaines

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA VILLE DE THOIRY AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

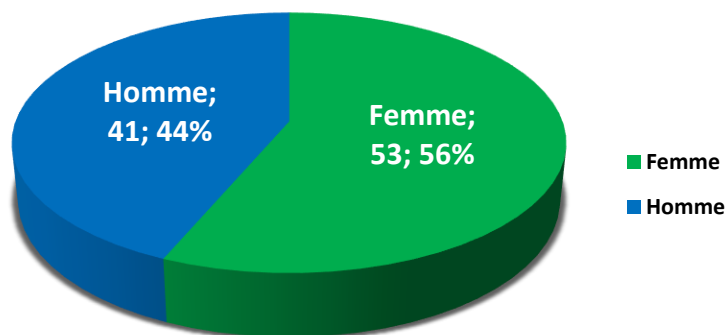


Direction
Générale
des
Services

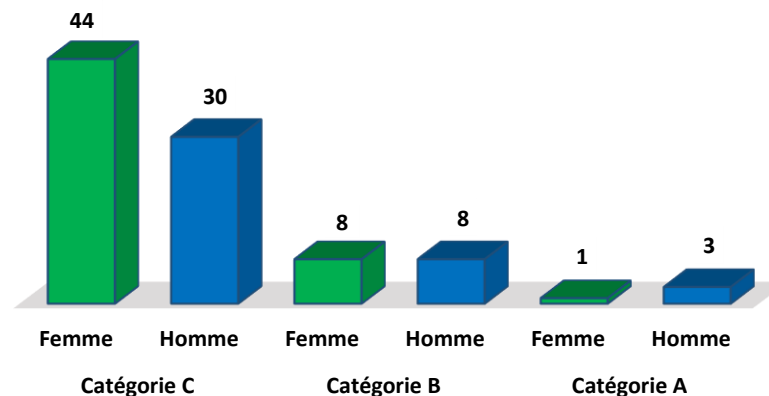


Effectifs municipaux - caractéristiques

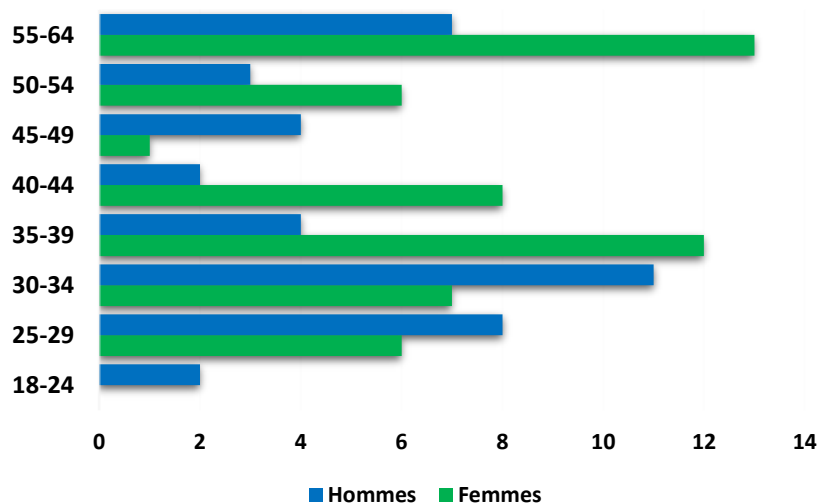
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE AU 31/12/2020 - 94 AGENTS



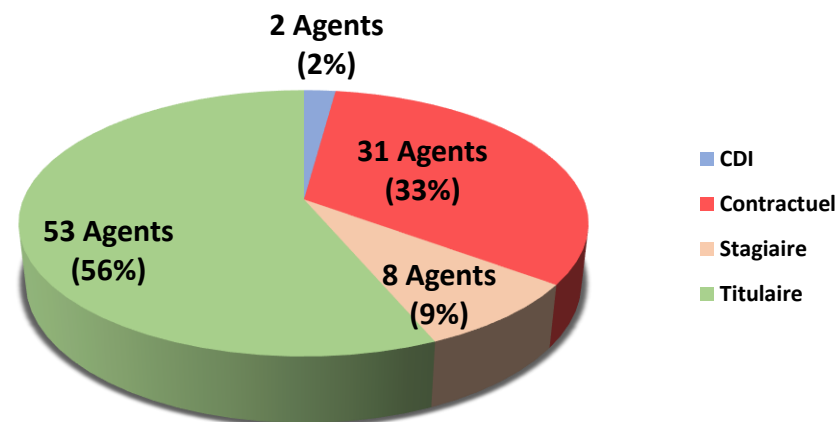
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE AU 31/12/2020



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2020



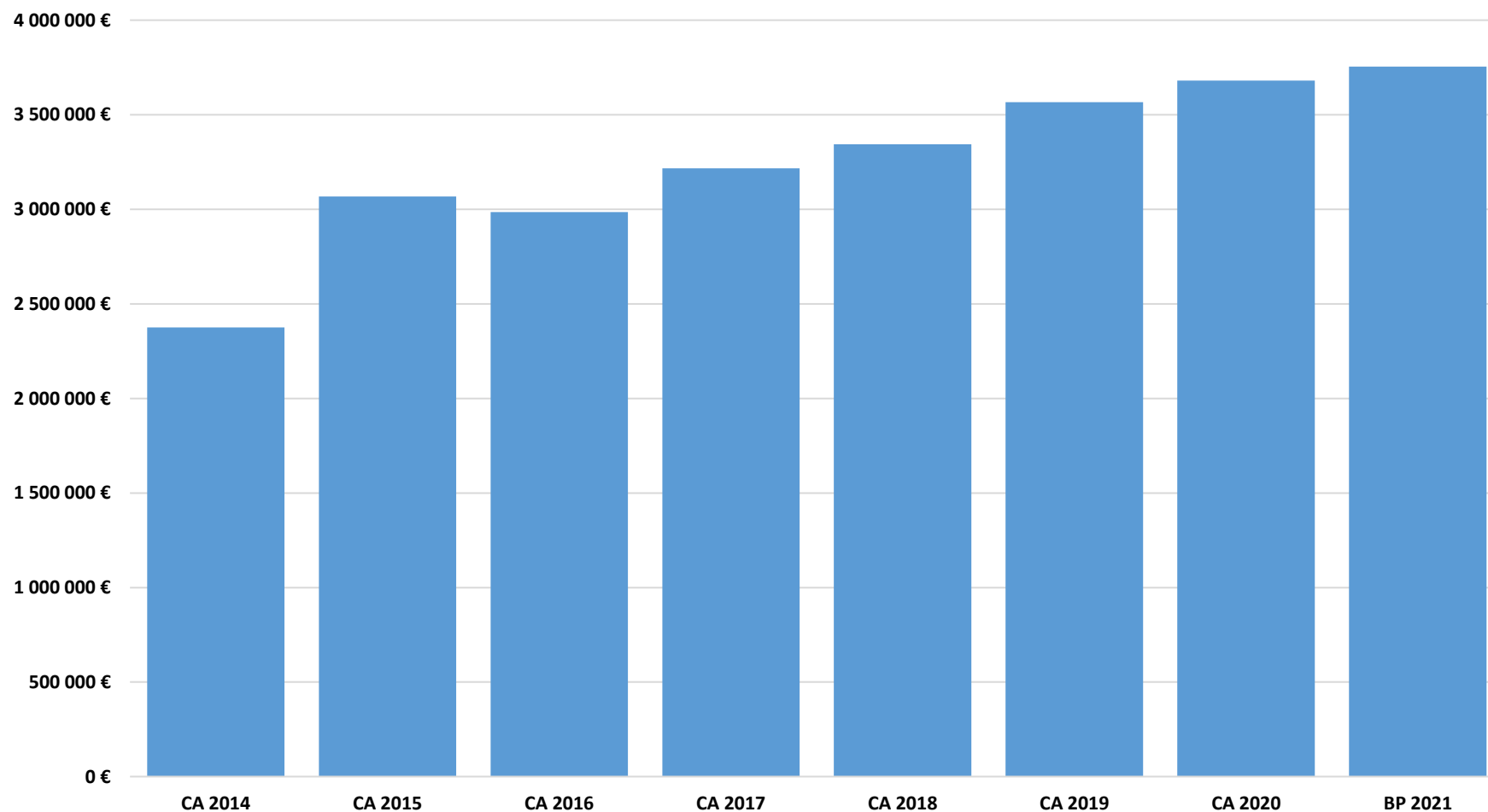
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT AU 31/12/2020



Evolution de la masse salariale

- Objectif 2021: stabilité des effectifs et évolution masse salariale limitée à +2%

Evolution de la masse salariale



Nouvelles dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

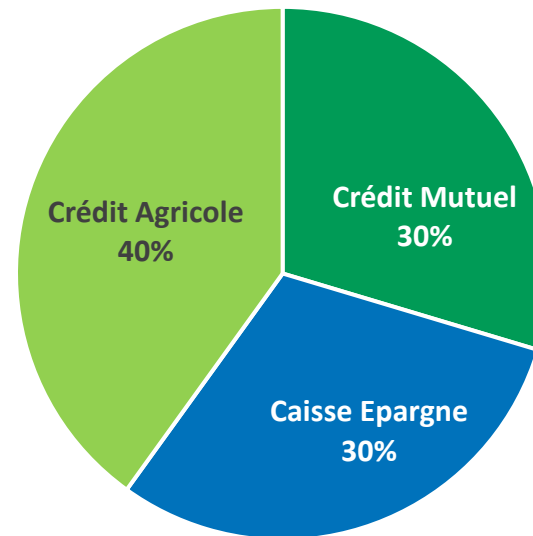
- Différentes délibérations ont été adoptées lors du conseil municipal du 2 décembre 2020 consistant à:
 - Appliquer la durée légale du travail au 1^{er} janvier 2021
 - Généraliser le rythme hebdomadaire de 37 heures par semaine sur 5 jours
 - Clarifier l'application du régime indemnitaire (RIFSEEP) en lien avec la grille d'entretien individuel annuel
 - Accroître la valeur faciale des titres déjeuner (de 4 € à 6 €) et la prise en charge par la commune (de 50% à 60% de la valeur)
 - Accorder une prime COVID au profit des agents mobilisés, en présentiel et en télétravail, pendant la durée du confinement (17 mars au 10 mai)
- **À travers ces délibérations, la commune entend:**
 - Améliorer la qualité du service public rendu aux citoyens
 - Maîtriser l'évolution de ses effectifs
 - Valoriser l'engagement des personnels communaux
 - Faciliter le recrutement d'agents

4 - L'endettement communal

Caractéristiques de l'encours

- Encours de dette au 31/12/2020: 2 339 829 €

Répartition encours au 31/12/2020

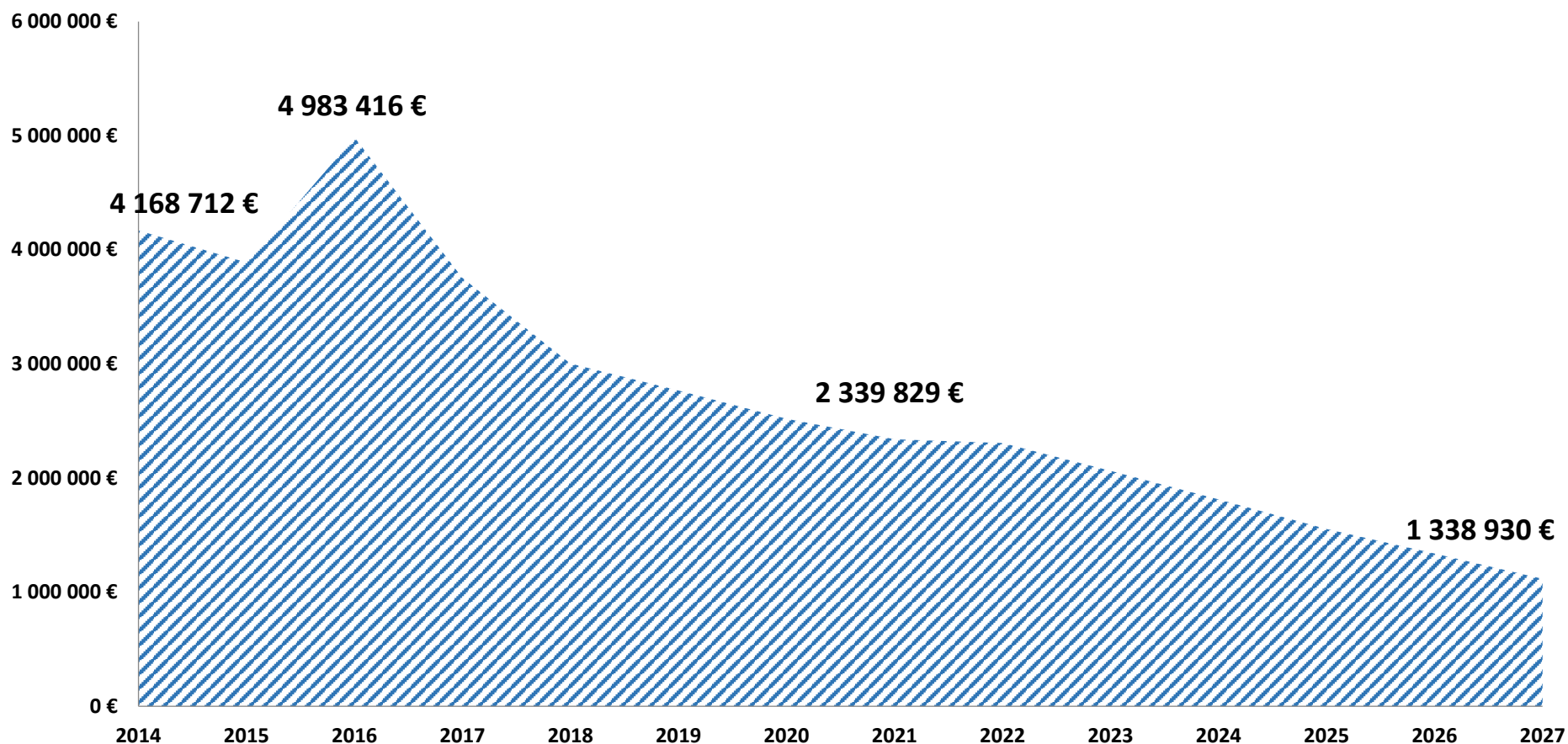


- 100% à taux fixe en €uros
- Taux d'intérêt moyen: 3,87%

Encours de la dette

⇒ **Aucun recours à l'emprunt envisagé en 2021**

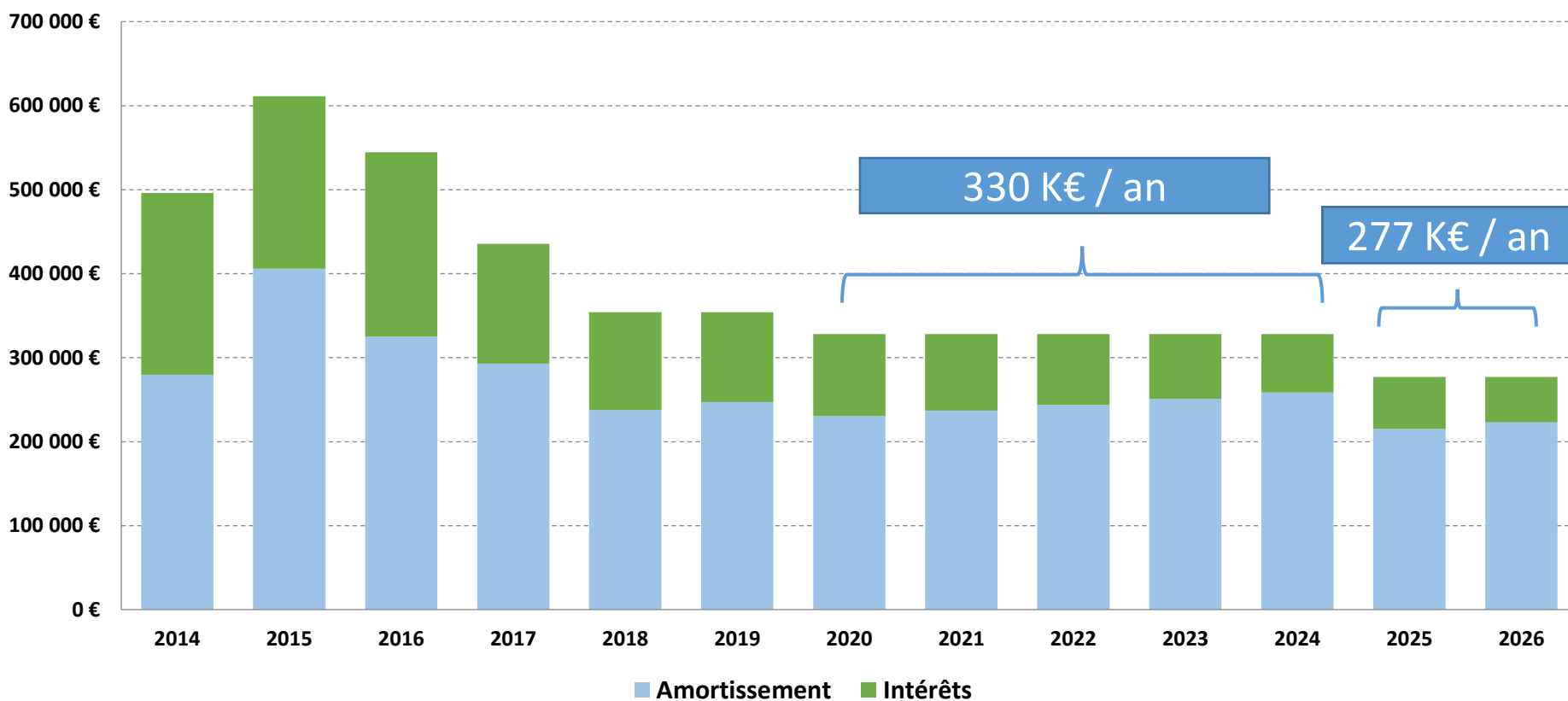
ENCOURS DE DETTE AU 1^{er} JANVIER



Annuité de la dette

⇒ Sans recours à l'emprunt: stabilité jusqu'en 2024 et baisse de 51 K€ en 2025

EVOLUTION DE L'ANNUITE DE DETTE



5 - les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels

- **Etablissement Public Foncier de l'Ain**: la commune a acquis 2 tènements d'une valeur totale de 662 K€ remboursables sur 10 annuités avec des frais de portage de 1,5%.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
TOTAL	Capital	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,47 €	66 292,46 €	662 924,69 €
	Frais	11 932,64 €	10 739,38 €	9 546,12 €	8 352,85 €	7 147,58 €	5 966,33 €	4 773,06 €	3 579,79 €	2 386,54 €	1 193,26 €	65 617,55 €

- **Objectifs production LLS loi SRU**: pour atteindre le seuil légal de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025, la commune se doit de produire 264 logements sociaux en 3 phases:
 - 87 LLS sur la période 2017-2019 (33% de l'objectif final): 82 ont été produits et 5 sont reportés sur la période 2020-2022
 - 50 LLS sur la période 2020-2022 (50% de l'objectif final)
 - 132 LLS sur la période 2023-2025 (100% de l'objectif)

6 - Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

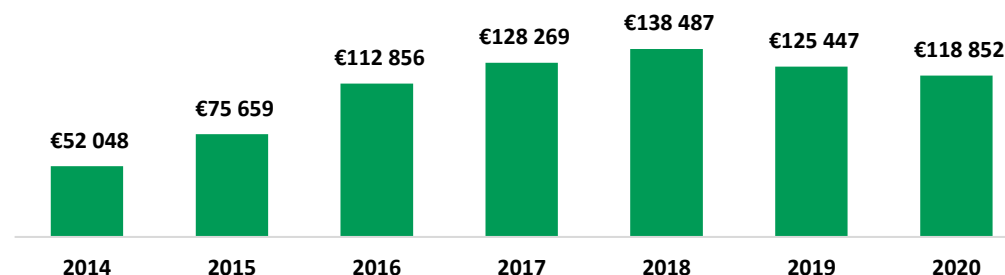
- Avec l'application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sont étroitement liées à travers:
 - **Attribution de compensation (AC - obligatoire):** correspond au reversement obligatoire aux communes de la fiscalité économique transférée lors du passage à la FPU déduction faite des charges transférées. En cas de nouveaux transferts de compétences, l'AC reversée est réduite du montant des charges transférées. **PGA reverse 1 024 K€ chaque année à la commune de Thoiry.**
 - **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC - facultative):** PGA a reversé volontairement une partie de la croissance fiscale annuelle à ses communes membres en 2018 et 2019 (500 K€ par an, dont 34 K€ pour Thoiry). **Ce dispositif a été arrêté.**
 - **Fonds de concours (facultatifs):** subvention de financement d'un équipement (fonctionnement ou investissement) dans la limite de 50% du coût net à la charge de la commune (déduction des autres subventions). **Ce dispositif n'est plus mené par PGA.**
 - **Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF):** la dotation d'intercommunalité dépend de la part de fiscalité prélevée par l'intercommunalité sur le territoire. Chaque transfert de charges et diminution de l'AC améliore le CIF.
 - **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC):** la contribution de PGA est déterminée en fonction du CIF, le solde est réparti entre les communes (voir page suivante). Le FPIC pourrait intégralement être pris en charge par PGA avec un retrait sur l'AC des communes.

FPIC

⇒ Stabilité au niveau national et probablement au niveau communal

Contribution territoire 2020	2 667 916 €
CIF PGA	0,316794
Part PGA	845 179 €
Part communale à répartir	1 822 737 €
DIVONNE LES BAINS	311 690 €
SAINT GENIS POUILLY	228 422 €
FERNEY-VOLTAIRE	206 223 €
GEX	202 012 €
PREVESSIN MOENS	157 691 €
THOIRY	118 852 €
CESSY	79 177 €
ORNEX	72 601 €
PERON	39 700 €
SEGNY	38 341 €
CROZET	37 229 €
ECHENEVEX	36 077 €
COLLONGES	31 858 €

Evolution contribution communale FPIC



SERGY	31 068 €
VERSONNEX	30 890 €
CHEVRY	28 718 €
SAINT JEAN DE GONVILLE	28 125 €
CHALLEX	26 526 €
GRILLY	18 904 €
SAUVERNY	17 027 €
FARGES	14 525 €
LEAZ	14 255 €
POUGNY	13 145 €
MIJOUX	13 015 €
LELEX	11 517 €
CHEZERY-FORENS	8 104 €
VESANCY	7 045 €
TOTAL COMMUNES	1 822 737 €

Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

- En 2021, la commune de Thoiry adhèrera au service commun intercommunal d'instruction des autorisations de droit des sols (ADS).
- Cette adhésion sera effective le 1^{er} mars 2021 et impliquera:
 - Le transfert d'un agent communal
 - Le transfert de l'instruction administrative au service commun (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme)
 - Le maintien de l'accueil des administrés et du dépôt des dossiers en mairie de Thoiry
 - La signature des arrêtés est conservée par la commune
- En contrepartie, la commune versera une contribution budgétaire pour le financement du service à hauteur d'environ 30 000 € par an (coût du service réparti à parts égales en fonction de la population et du nombre de dossiers équivalents permis de construire).
- Seules 7 des 27 communes membres n'adhèrent pas à ce service (Saint-Genis-Pouilly, Ferney-Voltaire, Thoiry, Versonnex, Chevry, Challex et Mijoux)

7 - Les orientations budgétaires pour 2021

Compensation financière Genevoise

⇒ + 3,19% au BP 2021 mais inquiétude pour 2022 alors que le nombre de frontaliers a diminué de 10% à Thoiry et 8,7% sur l'ensemble du Pays de Gex (- 1 489 frontaliers)

	Nombre de frontaliers	Montant CFG	Evolution annuelle	
2008	677	958 466 €	<i>Frontaliers</i>	€
2009	699	1 012 378 €	3,25%	5,62%
2010	764	1 380 237 €	9,30%	36,34%
2011	786	1 552 201 €	2,88%	12,46%
2012	837	1 505 570 €	6,49%	-3,00%
2013	897	1 640 055 €	7,17%	8,93%
2014	896	1 770 382 €	-0,11%	7,95%
2015	938	1 777 842 €	4,69%	0,42%
2016	1 005	1 744 955 €	7,14%	-1,85%
2017	1 019	1 618 138 €	1,39%	-7,27%
2018	999	1 672 939 €	-1,96%	3,39%
2019	1 077	1 805 385 €	7,81%	7,92%
2020	969	1 862 974 €	-10,03%	3,19%
2008/2020	43,13%	94,37%	3,03%	5,69%

Sommes inscrites au Budget Primitif et Compte administratif N+1

En fonctionnement

- En matière de services publics:
 - Création d'un Espace Municipal de Vie Sociale au sein de la résidence séniors (ouverture été 2021)
 - Ouverture d'une Maison de Santé Municipale au 1^{er} mars 2021
 - Ouverture au public de l'hôtel de ville le vendredi après-midi dès début janvier
 - Adhésion au service commun ADS de la Pays de Gex Agglomération
 - Tenue des grandes manifestations (Thoiry 100 histories, color'Thoiry, forum des associations, Zik en Creux...) en fonction des éventuelles contraintes sanitaires
- En matière de gestion municipale:
 - Stabilité des taux d'imposition malgré la suppression de la TH
 - Maîtrise des charges de fonctionnement
 - Maîtrise de la masse salariale avec la structuration des services municipaux (responsable affaires juridiques, responsable informatique, chargé évènementiels, ouverture EVS) sur des postes vacants ou compensée par des économies de fonctionnement (fin prestations extérieures et réorganisation de service)

En investissement

- Aménagement de la voie SNCF en voie verte entre la rue des battoirs et la rue du Poizat
- Réfection extérieure de la Chapelle d'Allemogne
- Réfection extérieure de l'Eglise Saint-Maurice
- Finalisation de l'étude urbaine Cœur de Ville, de l'étude de circulation et réalisation d'une étude paysagère
- Réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux (école de musique, hôtel de ville et écoles des Tourterelles et des Gentianes)
- Établissement de programmes fonctionnels pour différents bâtiments:
 - Future salle des fêtes
 - Rénovation-extension de l'école de musique
 - Construction nouveau CTM à proximité du CTEV
- Poursuite d'une politique foncière active pour favoriser la réalisation de Logements Locatifs Sociaux et tendre vers les objectifs fixés par la loi SRU
- Poursuite des actions en matière de développement durable (traitement bio-déchets alimentaires, Apicité avec rucher école, maintien 3 fleurs...)

Synthèse et conclusion

- Le budget 2021 n'ayant pas été établi et les résultats 2020 n'étant pas encore définitivement déterminés, il n'est pas envisageable de définir l'évolution des principaux ratios financiers avec précision.
- Toutefois, le Budget Primitif 2021 visera les objectifs suivants:
 - Une stabilité des niveaux d'épargne brute et nette
 - Une diminution de l'endettement en l'absence de nouveaux emprunts